

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis N° 1/2017 – Règlement communal sur la gestion des déchets
  - 4.1 Rapport de la commission ad hoc
5. Préavis N° 2/2017 – Vacations du Conseil général et de la Municipalité
  - 5.1 Rapport de la commission de gestion
6. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

**1. Appel**

Présents	25
Excusés	13
Absents	3

**2. Adoption du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

**3. Assermentations et démissions**

Sont assermentés :

M. Claude-Alain Piguet  
M. Pierre-Alain Blanchard

Laura Munier a donné sa démission pour le 1<sup>er</sup> mai 2017.

Le Conseil compte au 5 avril 2017 : 43 membres.

**4. Préavis municipal N° 1/2017 – Règlement communal sur la gestion des déchets**

M. le Président passe la parole à la Municipalité, M. Stéphane Jayet, pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission ad hoc, M. Robin Muller.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Jérôme Holdener demande des éclaircissements concernant l'augmentation des taxes forfaitaires.

M. Stéphane Jayet : Les taxes forfaitaires sont passées de 75.- à 120.- maximum par an et par habitant, ainsi que pour les résidences secondaires; de 500.- à 800.- maximum par an pour les entreprises et de 20.- à 32.- maximum par hectare et par an pour les viticulteurs. Il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe qui passe de 75.- à 120.-, il s'agit d'un plafond.

M. Stéphane Berthet trouve que le montant de 32.- maximum pour les viticulteurs est disproportionné par rapport à la quantité de matériel amené à la déchetterie par les entreprises.

M. Jayet : le calcul a été fait sur un prorata de 60% sur l'ensemble des taxes. Il s'agit de forfaits solidaires et dilués sur l'ensemble de la commune.

M. J. Holdener demande si la taxe forfaitaire ne va pas encore augmenter en 2018.

M. Jayet : Il n'y a pas de raison que le montant maximum augmente l'année prochaine. De plus, le travail mis en œuvre par MM. Dos Reis et P.-A. Blanchard permet de compresser les coûts au niveau de la gestion et des ristournes cherchées auprès des transporteurs, de la SADEC qui verse des subsides en fonction des verres triés...

M. Pierre-Alain Blanchard met le doigt sur les effets domino entre la Confédération et le Canton.

M. Jayet : En effet, certaines ristournes ne sont plus octroyées et la commune essaye de pondérer ces effets dominos. Il est aussi du ressort des citoyens de bien trier.

Mme Morgane Dentan : selon l'art. 30a, la loi vaudoise sur la gestion des déchets prévoit que le revenu de la taxe proportionnelle à la quantité couvre au moins le 40% de coûts d'élimination des déchets urbains. Est-ce le cas pour la commune de Tartegnin ?

M. Jayet : En 2016 elle a couvert 57,86%.

Mme Veronica Evans : A l'art. 12 alinéa 2 : y a-t-il une différence entre résidence et résident ?

M. Jayet : Une taxe forfaitaire de max. 120.- est perçue par **résident** de chaque résidence secondaire et non pas par résidence.

M. Serge Dentan : quels sont les déchets qui rapportent et ceux qui coûtent le plus ?

M. Jayet : Le verre rapporte le plus. Le papier, le carton, le plastic, les déchets encombrants coûtent.

M. Jean-Daniel Quiblier précise que les comptes sont détaillés par postes et qu'il est aisé de faire les croisements des déchets qui coûtent et ceux qui rapportent.

Mme Danielle Collomb : finalement, que peut-on mettre dans les sacs poubelles ?

M. J.-F. Déruaz : Il faut savoir que plus il y a de tri, plus cela coûte à la commune. Les sacs poubelles sont payés par les habitants et finalement, si les gens trient peu ils font baisser la taxe forfaitaire. Les déchets doivent être éliminés d'une manière ou d'une autre.

M. Yves Blanchard demande si Tartegnin sera amené à utiliser la déchetterie de Rolle ou ailleurs dans les prochaines années.

M. Jayet : la déchetterie dans sa forme actuelle n'existera plus d'ici quelques années fusion ou non. Des projets sont actuellement en réflexion.

M. S. Dentan demande s'il est alors utile de garder la benne plastic si elle coûte à la commune.

M. Jayet : en effet, rien n'oblige la commune à mettre à disposition une benne qui coûte, mais elle a fait le choix de garder ce confort pour les habitants.

Le Président clôt la discussion et passe au vote:

**Le préavis municipal N° 1/2017 est accepté à l'unanimité, moins 1 voix et 3 abstentions.**

#### **5. Préavis N° 2/2017 – Vacances du Conseil général et de la Municipalité**

M. le Président passe la parole à la Municipalité, M. J.-F. Déruaz, pour la lecture du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion, M. Georges Sintès.

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

Scardua : Que pensent le Municipal des finances et le boursier de cet amendement étant donné que le budget 2017 a été voté ?

M. J.-F. Déruaz : En effet, le budget a été accepté avec des chiffres tenant compte du montant de 30.-, mais le Conseil a le pouvoir d'amender à tout moment par une modification ayant une influence sur le budget. Le tarif sera donc amendé à 35.- dès 2017.

Il n'y a pas d'autre intervention, le Président clôt la discussion et passe au vote:

**L'amendement du préavis N° 2/2017 est accepté avec 3 voix contre et 3 abstentions.**

**Le préavis N° 2/2017 avec l'amendement de la commission de gestion est accepté avec 5 voix contre et 2 abstentions.**

#### **6. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux**

**Mélanie Berthet - Enfance et Jeunesse** : lors de la séance le 29 mars, deux demandes de crédit complémentaires ont été votées :

1. Pour le bâtiment scolaire E - restaurant scolaire.
2. Pour l'aménagement de la cantine scolaire et le l'UAPE, ainsi que des frais inhérents aux travaux du collège de Gilly.

Il y aura une journée porte ouverte le 20 mai 2017 au collège du Martinet D et E. Chacun y est invité.

**Danielle Collomb - Association Intercommunale du Conseil Régional** : Le programme 2016-21 sera axé sur la mobilité, l'incitation aux transports publics, la sauvegarde de l'environnement, le renforcement de la biodiversité, la promotion de l'écologie, la création de zones ZIZA (zones industrielles et zones artisanales) sur l'ensemble du district, le soutien à la culture et activités socioéconomiques... Plusieurs crédits ont été attribués pour la promotion de la mobilité pour 2017-18, pour une étude de liaison de mode doux entre la gare de Rolle et Mont-sur-Rolle, pour l'aménagement de l'arrêt des bus des Condémines à Gilly et pour l'adaptation des feux à la

route des 4 Communes à Rolle pour prioriser les bus, ainsi que pour l'étude de la réalisation de la maison des vins de la côte.

## 7. Communications de la municipalité

### Mme la Syndic

#### 1. Marlyse Dentan :

Remercie les délégués aux Conseils Intercommunaux pour leurs excellents rapports.

Concernant la fusion : Depuis janvier 2017 les 3 Municipalités se sont rencontrées à deux reprises. Un comité de pilotage a été formé par un Syndic et un Municipal de chaque commune. Pour Tartegnin ce sont Mme M. Dentan et M. J.-F. Déruaz qui en font partie.

Une séance d'information destinée aux citoyens des 3 communes sera organisée le 24 août prochain, à 19h à la grande salle d'Essertines-sur-Rolle. Il y sera notamment exposé le processus de la fusion et les travaux qui seront attribués aux différents groupes de travail à venir. Pour Tartegnin, chaque groupe de travail sera composé d'1 législatif et de 2 citoyens de l'organe délibérant ou membre de la population.

Les travaux du collège de Gilly suivent leur rythme. Il sera prêt pour la rentrée scolaire 2017.

Pour célébrer la fermeture de l'école de Tartegnin, la fête de fin d'année scolaire aura lieu à Tartegnin le 28 juin 2017 à 19h.

Concernant les tables d'hôtes, il manque un/une cuisinier/ère le vendredi 3 novembre 2017.

La sortie des Entr'Aînés a eu lieu le 4 avril 2017 au cinéma d'Aubonne, suivie d'une agape.

#### 2. Daniel Emery

Remercie Mme D. Collomb pour son excellente synthèse de la séance du Conseil Régional.

Concernant l'art. 9 - Feux de déchets en plein-air : la place des feux des Pannissières, utilisée par les vigneron pour brûler les déchets des vignes, sera transformée en place de plaisance. Les souches malades peuvent être brûlées sur place avec autorisation du canton. Les autres déchets doivent être amenés à la déchetterie.

#### 3. Stéphane Jayet

Le délai pour la récolte d'amiante, objets en fibro-ciment était au 25 mars 2017, toutefois il sera encore possible d'amener ces déchets jusqu'à fin avril.

Des sacs de compost de 20 et 40 litres peuvent être achetés à la déchetterie, voir information dans le bulletin printemps-été 2017.

Le comblement en bas de la déchetterie est bientôt terminé et sert principalement à la consolidation de la route adjacente. Il restera un endroit pour les cailloux et pierres.

L'inscription pour la Fête des voisins qui aura lieu le 19 mai se fait de Stéphane Jayet.

Les inscriptions pour « Débouchons pour Téléthon », est prolongée jusqu'après Pâques.

Le samedi « sardines » aura lieu le 17 juin 2017. Venez nombreux !

Le Mondial de la Fondue aura lieu le 18 novembre 2017

## 8. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion :

M. St. Berthet demande quels sont les travaux prévus dans la ruelle « sans nom » au centre du village.

M. St. Jayet n'a pas d'information officielle à ce jour.

M. P.-A. Blanchard demande ce qui adviendra de la classe de Tartegnin et du Serpolet.

Mme M. Dentan : le restaurant n'est pas une auberge communale et la décision incombe donc à la tenancière du Serpolet et non à la Municipalité. Joëlle n'est pas intéressée à déménager au collège. Elle souhaite racheter le restaurant.

Concernant la location des locaux de l'école, le loyer assuré pendant 3 ans par l'association Enfance et Jeunesse, mais des projets de location sont en cours.

Il n'y a pas d'autres interventions, le Président clôt la séance qui est levée à 21h et invite l'assemblée à un apéritif.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 22 juin 2017

Michael Duc  
Président



Béatrice Tellenbach,  
Secrétaire

